44e ANNEE (5e SÉRIE) — N° 18 — 5 MAI 1927

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les " Revues "

SOMMAIRE

I. Le péril communiste : le bolchevisme en Russie. — II. Le communisme en France. — III. Les Semaines Sociales : Lyon (1925) ; Le Havre (1926). — IV. Questions financières. — V. Questions familiales : 4e Congrès de l'Association du Mariage chrétien. — VI. La folie du roi de France Charles VI. — VII. Anne de Beaujeu roi de France. — VIII. Une théorie nouvelle des honoraires de messes.

I. — A un trop grand nombre, la Révolution russe n'est apparue que sous l'aspect d'un ample fait-divers survenu dans la lointaine Europe orientale et de peu de conséquence pour notre pays. On était, d'ailleurs, peu ou pas renseigné sur les événements qui se déroulaient aux confins de l'Asie ; et chacun, ayant en tête d'autres soucis, continuait à vaquer avec confiance à ses petites affaires.

Les livres, cependant, ne manquent pas pour nous informer de la nature et de l'étendue du mal, de sa force de propagation au dedans de la Russie, et de sa puissance d'expansion au dehors [1]. Ces œuvres de témoins et de victimes, publiées au cours de ces dernières années, attachantes comme des romans, poignantes comme le peuvent être de tels drames, auraient dû passionner des centaines de milliers de lecteurs. Elles n'en ont atteint qu'un petit nombre : la fureur du plaisir, les préoccupations d'argent, l'ignorance, l'indifférence les ont fait laisser dans un demi-oubli.

Il convient d'en citer et recommander quelques-unes, comme les *Souvenirs d'un condamné à mort* [2], d'Alexinsky, député socialiste à la Douma, exilé en Angleterre et qui, rentrant dans son pays, plein d'enthousiasme, à la nouvelle de la Révolution, est promptement cueilli par les bolcheviks, jeté dans d'horribles prisons et n'échappe à la mort que par la grève de la faim et une heureuse évasion. Botchkareva est une simple paysanne qui, sous le titre *Yashka*, [3] raconte sa vie aventureuse : exilée en Sibérie sous le tsar, libérée par la Révolution, elle crée un régiment de femmes et, au milieu des acclamations enthousiastes de la population, gagne le front que la révolte désorganise.

[1] Voir, sur ce sujet, le beau livre de G. Gautherot, *Le Monde communiste* (*Ami* 1927, p. 128).
[2] Paris, Colin, 12 fr.
[3] Ce vol. et les trois suivants sont édités chez Plon ; prix 12 fr. chacun.

L'ouvrage anonyme, *Un diable blanc de la mer Noire*, nous fait assister à toutes les péripéties de la guerre civile dans le sud de la Russie. *Pionniers ou déments* : l'auteur, Eaton, journaliste américain, arrêté comme suspect, est emprisonné par les Soviets et n'échappe qu'à grand'peine au dernier supplice. Popoff, dans son livre *Sous l'étoile des Soviets*, nous laisse un tableau saisissant de l'état de la Russie sous le régime communiste. L'effroyable grande famine qui a ravagé, il y a six ans, les provinces les plus riches de l'ancien Empire, a été décrite par un témoin oculaire, Ivanoff, dans *La famine en Russie bolcheviste* (12 f., Nouvelle Librairie nationale).

Mais l'ouvrage le plus complet et le plus récent, le plus richement documenté sur la situation présente de l'U. R. S. S., c'est le gros volume de Fédoroff, intitulé *La Russie sous le régime communiste* (30 f.) et publié par la Nouvelle Librairie nationale au printemps dernier. Chacun de ses chapitres est un rapport dressé par un spécialiste russe — ancien ministre, député ou professeur, de tout parti, surtout de gauche — sur une question russe (commerce, industrie, finances, etc.), d'après les documents soviétiques officiels (rapports, statistiques, articles de revues, ayant pour auteurs quelques personnalités du nouveau gouvernement). Les conclusions de ces divers chapitres nous permettent de juger l'œuvre dévastatrice du communisme.

D'après les chiffres officiels, la Révolution et la guerre civile ont fait 6.500.000 victimes ; la grande famine de 1921, 5.000.000 ; les épidémies de typhus, fièvre récurrente et paludisme, 28.000.000. Il n'est pas question des autres épidémies et famines, ni des conséquences d'une sous-alimentation générale, de l'absence totale d'hygiène et de soins, de la pratique du néo-malthusianisme et de l'avortement. On peut évaluer la diminution de la population à un tiers, depuis octobre 1917.

L'armée, puissamment reconstituée, compte 500.000 hommes. En temps de guerre, elle atteindrait le chiffre de onze millions. C'est la seule institution qui soit florissante et puissante au pays des Soviets.

Les écoles sont dépourvues de livres et de cahiers ; elles n'abritent que la moitié des enfants ; les deux sexes, mélangés, apprennent l'athéisme, le communisme et les rapports sexuels ; à treize ans, il n'est pas d'enfant qui ne soit défloré. Aux jeunes gens, on prêche le devoir d'obéir à tous les

instincts et de considérer la continence comme un « préjugé bourgeois. » Il n'y a plus de famille : les unions se rompent suivant le caprice de ceux qui les ont déclarées à l'état-civil ; l'avortement est un droit dont l'administration soviétique facilite l'exercice en mettant, dans chaque commune, un avorteur officiel au service des femmes qui veulent fuir la charge de la maternité.

D'après la veuve de Lénine, en 1923, sept millions d'enfants abandonnés ou orphelins vagabondaient à travers la Russie, vivant de vols, de crimes et de prostitution ; on comptait parmi eux de 40 à 90 % de cocaïnomanes.

Dans tout le pays, la natalité s'est considérablement abaissée et la mortalité a atteint un pourcentage effrayant.

Le régime politique est celui de la dictature du Parti communiste, qui ne compte que 600.000 citoyens, mais encadrés par 18.000 fonctionnaires absolument soumis au Comité central ; là, Lénine a commandé en autocrate ; depuis sa mort, deux ou trois personnalités, composant plus ou moins entre elles, règnent en despotes asiatiques sur la multitude esclave. Telle est la démocratie communiste. Tout droit de propriété privée est supprimé. Personnes et biens appartiennent à l'Etat. Les juges sont de simples agents administratifs, révocables *ad nutum*, tenus à juger, en tout état de cause, pour la classe des prolétaires contre les autres classes et ayant le droit d'appliquer les pénalités à n'importe quel délit auquel le Code ne les applique pas. Le régime judiciaire, comme le régime politique, est celui du pur arbitraire.

Sous la loi de la propriété collective, l'appauvrissement général est tel que le budget atteint seulement entre le tiers et le cinquième de son chiffre de 1913. Toutes les entreprises industrielles et commerciales, depuis leur nationalisation, sont en déficit ; les Soviets le couvrent en imprimant du papier-monnaie ou en vendant à l'étranger les céréales : ce qui, privant la population de la nourriture dont elle a besoin, la condamne à une sous-alimentation continuelle. La production industrielle est tombée au quart du chiffre de 1913. Le salaire des ouvriers est inférieur à la moité du salaire d'avant-guerre, et la moitié des ouvriers chôme. Le commerce extérieur, monopolisé par l'Etat, est tombé à 19 % du chiffre qu'il atteignait en 1913. La ruine des campagnes est arrivée à un degré tel qu'en 1924 la Russie, autrefois exportatrice de bétail, a dû importer de la viande d'Australie ! Le tiers des voies ferrées est devenu impraticable. Le tonnage du transport par eau est tombé, en 1924, à 15 % du chiffre de 1913.

Servitude, ignorance, irréligion, immoralité, misère, dépeuplement : voilà les fruits de la grande expérience socialiste russe.

Du moins, tels en sont les fruits pour la Russie. Mais la Russie est aussitôt devenue un foyer de contagion pour l'univers. Ses agents, munis de l'or que leur procurent la vente des diamants volés sur les cadavres et l'exploitation des mines de platine, se répandent à travers l'Europe, l'Afrique du Nord et l'Asie, pour y fomenter la Révolution ou la révolte des Jaunes et des Noirs contre les Blancs. Un Russe, Rézanov, nous montre la source de cette propagande dans les doctrines bolcheviks et les moyens employés pour les répandre. Les trois volumes qu'il a consacrés à cet exposé (chaque vol., 4 f. 50 ; Paris, Editions Bossard) sont très attachants : ***L'idéologie du Communisme**, La troisième Internationale communiste*, et *Le travail secret des agents bolchevistes*; dans ce dernier volume, l'auteur fait de très intéressantes révélations.

Deux livres parus chez Plon (12 f. chacun) : *Le réveil de l'Asie*, par Grousset, et *Le Livre proscrit*, par Alice de Tormay, nous donnent le spectacle du frémissement qui agite tout le continent asiatique en voie de soulèvement contre les Européens, qui ne lui avaient cependant apporté que la liberté dans la sécurité des personnes, des transactions commerciales et des biens, dans la paix et dans une prospérité croissante. Les bienfaits dont l'Asie nous est redevable sont incalculables ; mais, sous le ferment bolchevik, tous les vieux instincts se liguent pour assurer à la barbarie un nouveau triomphe. Mme de Tormay nous a laissé une description remarquable, pleine d'enseignements, sur la Révolution communiste en Hongrie, contre-coup de son triomphe russe ; on y lira avec émotion le récit des agissements coupables de Karoly, du déchaînement des haines sous le règne éphémère du juif Bela Kun et des épisodes où fut mêlée l'auteur.

II. — La France ne vit-elle pas sous la menace de pareilles horreurs ? L'exploration du monde ouvrier, à laquelle Jacques Valdour se livre en vivant et en travaillant avec les ouvriers, lui a permis, dans les deux livres qu'il vient de faire paraître aux Editions de la *Gazette française* (17, rue Eblé, Paris VIIe ; 10 f. chaque vol.) : *La Menace rouge* et *Le Glissement*, de donner au public français qui sait réfléchir un grave avertissement.

Le premier volume concerne les ouvriers de Tours et ceux de St-Pierre-des-Corps : ceux-là appartiennent à l'industrie du meuble, florissante dans la capitale de la Touraine ; ceux-ci travaillent aux ateliers de réparation du matériel du chemin de fer (Cie d'Orléans) et, avec les cheminots, peuplent la grande commune de St-Pierre-des-Corps. Tous ces ouvriers habitent une province aimable où la vie est facile ; on n'y connaît ni fortune ni misère ; à St-Pierre, on ne trouve que de petits propriétaires qui sont ouvriers ou maraîchers et à qui leur vie laborieuse et modeste procure une certaine aisance. Mais les uns sont radicaux-socialistes ou socialistes ; les autres, communistes ; tous, à de très rares exceptions, athées ; les quelques ouvriers catholiques qui se trouvent encore à St-Pierre se déclarent bolchevistes ; pas plus que leurs camarades, d'ailleurs,

ils ne savent au juste ce que ce mot signifie. Le dénombrement des personnes qui assistent aux messes dominicales fournit un pourcentage inquiétant, entre 2 et 10 % de la population totale : dans ces assistances, les hommes forment une très petite minorité et, pour la plupart, ne sont pas des ouvriers. L'auteur recherche les causes de cet état d'esprit anti-religieux et révolutionnaire ; il décrit toutes celles qui se rencontrent dans son champ d'observation et se présentent à lui de façon vivante : paroles, actes, façons de vivre, — et il remonte aux causes plus éloignées dont il constate l'efficacité : école laïque, journaux, propagande révolutionnaire, idéologie socialiste, exploitation électorale de l'ignorance et de l'illusion. La description du paysage s'ajoute à celle de l'atelier pour situer complètement l'ouvrier dans son milieu réel.

L'étude intitulée *Le Glissement* a trait aux ouvriers de Cholet, du Mans et de Nantes : un tissage de Cholet, une usine de métallurgie au Mans, un atelier de chaudronnerie à Nantes. Ce qu'elle met en évidence, c'est la contamination progressive de ces populations, autrefois si profondément catholiques et paisibles, par l'irréligion et le socialisme. Le pourcentage de l'assistance aux messes dominicales n'est que de 25 % à Cholet, ancien foyer de chouannerie, et à Nantes ; il tombe à 10 % dans les faubourgs ouvriers du Mans. L'usine mancelle où l'auteur travaille est complètement noyautée par les communistes ; il s'en aperçoit par hasard, car ce noyautage général et savant est tout à fait secret ; patron, directeur, ingénieurs, contremaîtres, nul ne le soupçonne, pas plus, du reste, qu'un certain nombre d'ouvriers indifférents à la propagande politique et sociale ; mais, grâce à cette conspiration permanente, à cette organisation puissante et cachée, les communistes sont tout prêts à s'emparer de l'usine comme du quartier où elle est bâtie et, avec l'aide de leurs affiliés des autres usines, de toute la ville, lorsque, les circonstances étant jugées favorables, ils en recevront, du Comité central, l'ordre. Notre société est donc menacée de sombrer sous le coup de violence, irrésistible, d'une formidable vague de fond qui se prépare, à l'insu de tous, dans la profondeur. L'autre danger, c'est le « glissement, » par transitions savamment ménagées, au bolchevisme. Par chute brusque ou par enlisement, la société actuelle risque d'y périr. Cholet et Nantes nous permettent de saisir le mécanisme des phases intermédiaires. J. Valdour s'efforce alors d'analyser les divers facteurs qui préparent cette évolution ou cette révolution : l'inorganisation professionnelle, le libéralisme politique, la démoralisation et la déchristianisation. Il lui apparaît que la réforme sociale exige une réforme des institutions, des idées, des âmes ; que l'harmonie sociale, la prospérité et la paix dépendent à la fois de la constitution du métier et de l'Etat, et, par dessus tout, du règne du Christ dans la société, les familles et les individus.

Le danger de subversion sociale est donc universel. La bolchevisation du Mexique crée en Amérique un foyer d'infection redoutable. L'anarchie où se débat la Chine, si profondément aggravée par les menées de Moscou, menace la civilisation blanche ; la fermeture du marché extrême-oriental, dont l'économie anglaise souffre si fort, peut affamer les populations ouvrières d'Europe ; l'organisation industrielle des pays jaunes aurait rapidement pour effet de submerger de leurs produits nos propres marchés, incapables de lutter contre une concurrence aussi meurtrière ; et il n'est que sage de songer au recommencement des grandes invasions de notre continent lorsque l'Asie, outillée en ingénieurs et en usines, aura militarisé ses masses innombrables. La classe ouvrière de nos pays d'Europe, travaillée par le socialisme, fournit à ce péril extérieur des complices ignorants mais exaltés. Il n'est que temps de revenir aux principes essentiels de l'ordre et d'opposer, au dedans comme au dehors, à cette poussée de barbarie un rempart infranchissable.

III. — Les puissances de mal et d'erreur qui secouent nos sociétés modernes jusque dans leurs fondements nous obligent à rechercher quels sont les principes essentiels sur lesquels une société bien ordonnée et solidement construite doit s'appuyer. Dans les comptes-rendus des *Semaines sociales*, nous trouvons ces exposés de doctrine catholique, entremêlés parfois, d'ailleurs, de vues personnelles au conférencier et qui lui sont inspirées par les théories humaines à la mode du jour.

La *Semaine sociale de Lyon*, en 1925, a traité de « La crise de l'autorité » [1].

Le P. Delos a étudié le « fondement naturel » de l'autorité. Il montre que l'Autorité, étant contraignante, impliquant par suite un principe d'obligation, « nous place sur le terrain du droit et du devoir, c'est-à-dire de l'obligation morale. » La société n'est pas un être physique, mais, néanmoins, quelque chose de réel, constitué par un système de rapports, dans lequel chacun des éléments que ces rapports relient conserve son individualité ; toutes ces relations tendent au bien de tous ; par conséquent, la force contraignante ou autorité sociale est celle du Bien commun. Cette Autorité sociale a pour fondement la nature humaine et, par suite, Dieu qui est son auteur. Ce n'est donc pas, comme le croyait Rousseau, un contrat social qui peut créer le droit de commander : un pacte ou contrat entre hommes, simple fait humain, se borne à déterminer les modalités du commandement et la ou les personnes à qui sera dévolu l'exercice de la souveraineté.

Vialatoux recherche ce que devient « la notion d'autorité dans le naturalisme moderne. » Mgr Deploige étudie les rapports entre les « autorités » ; Mgr Besson, l'autorité dans l'Eglise ; d'autres

[1] Le Compte-rendu est en vente chez Gabalda, 15 f.

conférenciers, l'autorité dans la famille, dans l'Etat, dans la région et la commune, dans l'école, dans la profession, dans l'entreprise, dans les colonies et les pays de protectorat, dans la vie internationale. Le P. Desbuquois a traité du « concours nécessaire de l'Eglise et de l'Etat » ; le P. Gillet, des « formes de l'autorité politique » ; Deslandres, du « Pouvoir central et ses organes. » C'est surtout dans ces derniers sujets que se sont fait jour les préoccupations latentes des orateurs et qu'ont percé leurs préférences politiques.

La *Semaine sociale du Havre*, tenue en 1926, a été consacrée au « Problème de la vie internationale » [1]. M. Pinon y a étudié « les obstacles à la paix » ; le P. de la Brière, la Société des Nations ; M. Martin-St-Léon, « les Internationales de travailleurs. » La coopération internationale a été exposée par divers orateurs dans les différents domaines religieux, intellectuel, économique, social, et dans la lutte contre les fléaux sociaux. Le P. Valensin a fait l'exposé des lois naturelles de la vie internationale ; le P. Delos a traité de la « nécessité d'organes pour assurer la gestion » du « bien commun international » ; le P. Desbuquois, des rapports de l'Eglise et de la vie internationale. Mgr Julien a exposé « la doctrine traditionnelle de l'Eglise sur les règles de la vie internationale », et M. Crétinon la question des « relations entre sociétés d'inégale civilisation au regard du droit naturel et de la doctrine catholique. » Nous ne citons ici que les principaux sujets traités.

Dans la leçon d'ouverture, M. Eugène Duthoit a montré « comment le catholicisme conçoit et harmonise le devoir national et le devoir international. » Il a conclu en montrant sagement que, « dans le domaine de la vie internationale, le danger, ce sont les séductions de l'idéologie... Un réalisme de bon aloi s'impose comme règle, pourvu qu'il soit bien entendu que la réalité dépasse les limites de la matérialité, que les idées sont des faits et l'idéalisme une force. Mais les illusions optimistes des philosophies issues de Rousseau présagent immanquablement, lorsqu'elles viennent à dominer, les pires conflits internationaux et sociaux... Les obstacles à la paix ? Hélas ! c'est l'homme lui-même. »

Chez plus d'un orateur de la *Semaine du Havre*, la « séduction de l'idéologie » n'est pas absente, quoique sous-jacente, devinée plutôt que perçue, insinuée plutôt qu'exprimée. Plusieurs ont cédé à la facile évocation d'un Moyen Age conventionnel où le pouvoir pontifical, en réglant les différends, supprimait les conflits armés et où la Chrétienté formait une vaste société soumise à la trêve de Dieu. C'est oublier les réalités de l'histoire : on ne s'est pas moins battu au temps de la « Chrétienté » qu'avant qu'elle existât ou qu'après son démembrement : pendant toute la longue période médiévale, la guerre n'a pas cessé entre seigneurs, entre rois ou empereurs, entre cités et républiques, comme entre chrétiens et musulmans.

[1] Compte-rendu chez Gabalda, 25 f.

Mais l'idée juste, animatrice de tout le débat, est celle de la société humaine répartie en groupes nationaux qui ne devraient jamais perdre de vue que leur intérêt supérieur comme leur devoir suprême est de tendre à devenir des collaborateurs pour le bien de tous les hommes. Cette idée verserait dans l'utopie ou dans l'erreur si elle faisait oublier qu'à l'image des hommes au sein d'une société particulière, les nations peuvent toujours être tentées de mettre leurs passions au-dessus de leurs devoirs, et qu'ainsi il faut toujours se tenir en garde contre la force que le voisin n'hésitera peut-être pas à mettre au service de ses ambitions injustes : « les obstacles à la paix » viennent de « l'homme lui-même. » Cette *Semaine sociale* procède du grand désir humain et du grand idéal chrétien de paix. Mais n'oublions pas la déchéance originelle de l'homme et sa nature pécheresse, ni cette vérité d'expérience de tous les temps que la société est impossible sans la terre qui la nourrit et l'épée qui la défend.

IV. — Ce sont surtout des questions d'intérêts qui, de même qu'entre les hommes, allument la guerre entre nations ou, à l'intérieur d'un même peuple, la guerre civile ou la guerre de classes, — guerre politique ou guerre sociale. — La question d'intérêts n'est souvent qu'une question d'argent ; mais le problème des finances publiques, s'il n'est pas résolu, peut entraîner l'effondrement du régime politique : ce sont des difficultés budgétaires qui ont été la cause occasionnelle de la Révolution française. La crise monétaire qui a suivi la Grande Guerre a failli entraîner la bolchevisation de l'Italie et la nôtre. Nous sommes encore bien loin d'avoir résolu les difficultés financières au milieu desquelles nous nous débattons depuis 1919. Elles ont suscité de nombreuses études auxquelles on aura recours avec grand profit. Gignoux a retracé d'une façon très vivante, dans *Le bureau de rêveries* (9 f., Paris, Perrin) les tracas financiers de la Régence, ses expédients et l'aventure de Law ; Morini-Comby, celle des *Assignats* (9 f., Paris, Nouv. Libr. Nationale), et Arnaud, *La débâcle financière de la Révolution* (15 f., Paris, Payot). Ces recherches rétrospectives conduisent à l'étude de *L'histoire de l'inflation*, qu'a retracée Lewinsohn (30 f., Payot), à l'étude de *La déflation* que nous donne Rist (15 f., Paris, Marcel Girard) et à celle du *Papier monnaie*, que nous devons à Subercaseaux (6 f., ibid.).

Nous n'oublierons pas que les grands manieurs d'argent sont les Juifs qui, maîtres du crédit national et international, se servent de la formidable puissance que l'argent confère, dans les temps modernes plus qu'en aucun autre temps, pour travailler à la réalisation du grand rêve millénariste d'Israël : la conquête et l'organisation de l'univers au seul profit du Peuple Messie et Roi. La pensée et la psychologie juives nous étaient demeurées hermétiques. Depuis la guerre, beaucoup de Juifs ont écrit sur eux-mêmes. On consultera

avec fruit l'analyse qu'ils nous donnent de leurs sentiments, soit dans des études religieuses, comme *Valeurs permanentes du judaïsme,* par Abrahams (7 f. 50, Paris, Rieder), soit dans des études économiques, comme *Les Juifs et la vie économique,* par Sombart (20 f., Payot), soit dans des romans, comme ceux qu'ont écrit Zangwill, par exemple, *Le roi des schnorrers* et Lévy : *Les Pollaks, Les Demi-Juifs, Les Doubles Juifs* (chaque vol., 12 f., Paris, Ferenczi).

Contre toutes les menaces de subversion totale qui pèsent sur ce qui reste, dans nos sociétés occidentales, de civilisation chrétienne, nous aurons recours aux auteurs qui tentent de nous réapprendre les chemins conduisant aux principes sauveurs. La Tour du Pin fut, au lendemain de 1870 et de la Commune, le grand défricheur qui nous a ramenés vers eux. L'ouvrage que vient de lui consacrer Jean Rivain mérite une étude attentive [1].

Ce rapide voyage à travers les livres nous révèle la profondeur, l'étendue et la gravité du mal dont nos sociétés contemporaines sont atteintes. Et cet inquiétant diagnostic ne recevrait aucune atténuation, au contraire, d'un regard jeté sur la littérature à laquelle ont, depuis peu, donné naissance les races et les civilisations inférieures, les peuples de l'Islam et surtout l'Asie. Partout, s'amoncellent les nuées d'orage.

V. — L'Association du Mariage chrétien dont le siège est 86, rue de Gergovie, Paris 14e, a tenu en 1926, à Blois, son quatrième Congrès. Ceux-là même qui n'ont pas notre conception chrétienne du mariage auraient tort de penser que les sujets traités à Blois leur sont étrangers.

D'abord, « les *Difficultés de la vie,* qui ont fait l'objet particulier de cette session, ne sont pas spéciales à la famille chrétienne, et les moyens que les congressistes ont préconisés pour les vaincre ne sont pas exclusivement d'ordre surnaturel : grande a été la part faite à l'économie domestique, à la psychologie, à la morale naturelle. Et si cependant il se dégage à l'évidence de toutes ces études, d'une si remarquable sincérité devant les faits, que les foyers chrétiens dans leur ensemble sont autrement solides, autrement défendus contre les ennemis du dedans et du dehors que les foyers qui ne sont fondés que sur les pierres fragiles de l'amour humain, ne serait-ce pas pour tout homme de bonne foi et de bonne volonté un bonheur que d'avoir connu cette démonstration ? »

Ainsi s'exprime, dans la préface du compte-rendu du Congrès [2], M. Duval-Arnould, député de Paris. Signalons quelques-uns des rapports les plus remarquables. M. l'abbé Viollet, secrétaire général de l'A. M. C., expose, à propos de la *Prévoyance familiale, comment concilier la confiance en Dieu et la prévoyance familiale.* M. Mars étudie *La Famille aux prises avec les difficultés matérielles : difficultés d'argent, de logement, de service.* A M. l'abbé Grimaud revint le soin de dire quelle doit être *La lutte contre les ennemis du dedans et du dehors : les sens, la société néo-malthusienne, les lois antifamiliales.* Madame Comolet-Sue, membre du Conseil supérieur de la natalité, rappelle *Le Rôle du père et de la mère dans l'éducation des enfants.* M. le chanoine Le Picard montre quelle doit être la *Préparation chrétienne du futur chef de famille aux difficultés de la vie.* Enfin, le volume se clôt sur une très belle étude de M. l'abbé Viollet : *Le mouvement familial sur le terrain social, économique et politique.*

De plus, le mariage chrétien demeure, dans notre société en dissolution, l'idéal bienfaisant, dont la réalisation effective parmi les croyants, maintient encore, parmi les incroyants ou les indifférents, un certain niveau de vertu et d'honnêteté. « Non seulement, dit encore M. Duval-Arnould, les Eglises séparées se distinguent entre elles par ce qu'elles retiennent et par ce qu'elles rejettent de notre *Credo,* mais encore plus d'un parmi leurs théologiens se rend compte que si l'Eglise Romaine n'avait pas maintenu avec une inflexible rigueur l'intégralité de sa foi, leurs propres « confessions » seraient plus vite et plus radicalement vidées de leurs dogmes. De même, dans notre société contemporaine, et dans le triste relâchement des mœurs familiales, notre mariage indissoluble, où les devoirs des époux sont aussi sacrés que leurs droits, et qui, au besoin, sacrifie les individus à la Famille, apparaît toujours comme le type parfait de l'union conjugale. C'est en définitive cette perfection même qu'on lui reproche, et si le législateur, hélas ! fait de temps en temps une nouvelle brèche dans cette institution divine, c'est sous le prétexte de la rendre plus humaine : nul doute que, sous la poussée des passions, il n'eût déjà brûlé les étapes sur la route de l'union libre, si chacune de ces étapes ne faisait par contraste mieux ressortir l'excellence du mariage chrétien [1]. »

VI. — M. Gaston Dodu revient (*Revue Historique,* déc. 1925) sur cette question de la folie de

[1] *Un programme de restauration sociale : La Tour du Pin précurseur.* Avec préface de Léon Bérard. — Paris, Société d'édition « Le Livre. » 10 f.

[2] *La Famille chrétienne en face des difficultés de la vie.* — In-8 de 168 p., 7 f. — Paris, Editions « Spes. »

[1] Rappelons ici les publications de l'A. M. C. (en vente au Siège ; chèques postaux : Paris 186.27) : *Mariage et Education,* Compte rendu du 1er Congrès, 4 f. 80 ; — *L'Autorité et la Liberté dans la famille et autour de la famille,* Compte rendu du 2e Congrès, 6 f. ; — *Comment marier chrétiennement nos enfants, Rôle de la famille et des Œuvres,* Compte rendu du 3e Congrès, 6 f. ; — deux ouvrages de M. l'abbé Jean Viollet : *L'éducation par la famille* (couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques), 7 f. 20, et *Education de la pureté et du sentiment,* 8 f. 40 ; — enfin le Bulletin paraissant tous les deux mois, *Pour les Parents et les Educateurs,* 5 f. par an, Etranger 7 f.

N.-B. — Le Congrès des catholiques du diocèse de Lille (17-21 novembre 1926 ; Compte rendu édité chez Desclée, Lille, in-8° de 108 pages : 3 fr.) s'est occupé de questions similaires. Notons, dans la 3e journée : l'*organisation catholique féminine* avec trois rapports sur « la Famille » et deux sur « l'Enseignement » et le « Droit d'Association » ; dans la 4e journée : l'*organisation catholique des hommes,* et en séance de clôture, un fort beau discours de Me Teitgen : « La Famille et la résurrection de la France. »

notre roi Charles VI qui a déjà fait couler des flots d'encre. Il apporte quelques précisions au travail du Dr Dupré, le meilleur que nous ayons encore eu (sur ce travail, voir *Ami* 1912, p. 71-3 ; sur Dupré lui-même, *Ami* 1925, p. 633-4). Il ne se flatte pas de tout élucider : la folie est un phénomène si complexe, et si variable ! Et tout ce qui est de l'homme est si difficile, je ne dis pas à pénétrer (puisque nul, sauf Dieu, ne pénètre au centre de l'âme, dans nos deux facultés proprement spirituelles), mais simplement à diagnostiquer par le dehors, par les manifestations des puissances sensibles ! Paul Bourget, dans son avant-dernier roman (*Le Danseur mondain*, voir *Ami* 1926, p. 463), rappelait ce mot de Tourguéniev : « L'âme d'autrui est une forêt obscure. » Combien plus l'âme d'un fou ! Il y a autant de folies diverses qu'il y a de fous. C'est encore le mot d'un médecin célèbre : « Il n'y a pas de maladies, il n'y a que des malades. » Des deux vastes catégories de fous qu'établissent les psychiatres, — fous « constitutionnels » et fous « par accident, » — c'est dans la seconde que l'historiographie d'autrefois rangeait Charles VI ; mais c'est bien à la première qu'il appartient. L' « accident » du 5 août 1392 n'a été que le coup de grâce, n'a fait que révéler une folie qui depuis longtemps était latente, ou mieux, qui n'était latente que pour le grand public : pour l'entourage, il y avait belles années que le roi était fou.

L' « accident, » le voici. Le roi était en marche vers la Bretagne, où il s'agissait de punir un duc coupable d'avoir armé contre le connétable de France le bras d'un assassin. Il venait de pénétrer dans la forêt du Mans. C'était une des journées « les plus âprement chaudes » d'un été brûlant, dit Froissart. Le roi chevauchait à la tête de l'armée, cependant que traînaient derrière, sous prétexte de lui faire moins de poussière, son frère le duc d'Orléans, ses oncles les ducs d'Anjou, de Berri, de Bourgogne, de Bourbon, venus là à contre-cœur, — seul par conséquent parmi des indifférents ou des traîtres, quand tout à coup, sortant d'un fourré, un homme de mauvaise mine, vêtu d'une méchante cotte blanche, se jette à la bride de son cheval : — « Arrête, ne chevauche plus avant, mais retourne, tu es trahi ! » Les gens d'armes se jettent sur l'homme, le frappent à coups de plats d'épée sur les mains, lui font lâcher prise, mais... le laissent échapper, pendant qu'il continue à hurler : « Arrête, arrête, tu es trahi ! » Quelques minutes après, la chute accidentelle de la lance d'un page sur le casque d'un autre page jette dans l'air un bruit d'acier : le roi croit que ce sont les traîtres, tire l'épée, pique des deux, frappe d'estoc et de taille, tue quatre de ses gens. Il faut le saisir par derrière, le désarmer, le descendre de cheval, le coucher par terre et l'y maintenir de force. Il était fou !

Il avait vingt-quatre ans. Il vivra trente années encore. Sa folie se manifestera par une alternance d'intervalles de lucidité et d'intervalles de délire, avec tendance des seconds à l'état chronique. Brachet (dans sa *Pathologie mentale des rois de France*, Paris 1896) évalue à 43 le nombre total des rechutes de 1392 à 1422.

L'accès du 5 août 1392 dura 7 à 8 semaines : le roi était interné en son château de Creil, d'où il tenta de se précipiter du haut d'une fenêtre. — Au début d'octobre, retour à la santé : il apprend avec épouvante ce qu'il a fait, demande pardon, se confesse. — En juin 1393, nouvelle rechute, qui se prolonge jusqu'au milieu de janvier 1394 : il reconnaît encore ses amis et ses familiers, mais non sa femme, dont il ne peut supporter la vue ; il oublie son titre de roi, son nom de Charles, efface avec fureur ses armes et celles de la reine gravées sur sa vaisselle d'or, etc. — Retour à la santé en janvier 1394. — Rechute en août 1395, qui dépasse en violence les précédentes et se prolonge jusqu'en février 1396, et ainsi de suite jusqu'à la fin, les rechutes devenant de plus en plus fréquentes, mais toujours coupées d'intervalles lucides : un texte d'archives nous le montre encore en lucidité trois mois avant sa mort, qui fut le 21 octobre 1422.

Dans ces intervalles de lucidité, le roi paraissait parfaitement normal, et parlait ou agissait comme s'il l'avait été. On lit dans les chroniques des phrases comme celle-ci (de Juvénal des Ursins) : — « Le roi recouvrait santé et revenait en bon point, bon sens et entendement, pensant alors des besognes du royaume le mieux qu'il pouvait. » S'il n'en avait pas été ainsi, si le roi n'avait pu, à intervalles plus ou moins éloignés, assister au Conseil, recevoir les ambassadeurs, les chefs d'Etat, pourvoir aux charges, exercer enfin les attributs de la souveraineté, il est clair que les ambitions rivales qui guettaient l'ouverture d'une succession au trône en auraient pris prétexte pour terminer à leur profit un règne nominal. En mars 1397, il confère durant plusieurs jours consécutifs avec cet ivrogne fieffé qu'était l'empereur allemand Wenceslas ; et de l'un et de l'autre, de l'insensé et de l'ivrogne, ce n'est pas chez l'insensé Charles que l'esprit apparaissait le moins libre.

Il a, dans ses instants lucides, l'esprit si libre que nul ne dicte avec plus de sagesse que lui-même les mesures de précaution à prendre contre l'imminence des retours offensifs de son mal. Car, il sent venir ses rechutes, il les annonce, alors que personne autour de lui n'en soupçonne rien. Les témoignages sont unanimes sur ce point. Le Religieux de St-Denis nous raconte la scène angoissante de ce jour de juillet 1397 où le roi dit sa navrance devant la perspective de ces actes de folie qui lui font horreur et vers lesquels il se sent entraîné irrésistiblement :

« Il avait été ce jour-là si tourmenté qu'il dit le lendemain en pleurant au duc de Bourgogne et aux autres seigneurs qu'il mourrait plus volontiers que de pâtir davantage. Il arracha des larmes à tous les assistants en leur répétant plusieurs fois : — Au nom de Jésus-Christ, s'il en est parmi vous qui soient complices du mal que j'endure, je les supplie de ne pas

me torturer plus longtemps et de me faire bientôt mourir. »

La conscience cependant devient, avec le temps, de plus en plus fugitive. En 1407, après plus de quinze ans de ces alternances, la nécessité apparaît, pour parer à toute éventualité, de tenir un lit de justice d'où sort une ordonnance (26 déc. 1407) fixant que, en cas de mort, le dauphin, quel que soit son âge, sera couronné et que si le roi, tout en continuant à vivre, continue aussi à être de plus en plus abattu, le dauphin gouvernera comme régent. Plusieurs retours de courte durée à la santé, échelonnés jusqu'en 1413, permettent de surseoir à l'exécution de l'ordonnance. En 1415, un nouveau coup est porté à l'esprit du roi par le désastre d'Azincourt. On attend cependant quatre années encore, jusqu'en 1419, après la conquête de la Normandie par les Anglais, pour appliquer l'ordonnance de 1407 et nommer le dauphin régent, c.-à-d. enlever au malheureux roi jusqu'à l'apparence du pouvoir. Mais, à cette date, on n'est plus qu'à un an du traité de Troyes et à trois ans de la mort.

Voilà ce que les chroniqueurs nous apprennent de la maladie royale. Ils la décrivent ; ils en disent les manifestations ; ils ne poussent pas leur diagnostic plus loin que les médecins, qui, à plusieurs reprises réunis en consultation, n'ont rien pu préciser. Le moine de St-Denis parle de *mentis cecitas, amentia, insanitas, desipientia;* Froissart, de *chaude maladie, faiblesse de chief, frénésie ;* Monstrelet, de *douloureuse maladie mettant le sujet hors de la bonne mémoire ;* Juvénal des Ursins, de *grande et merveilleuse frénésie.* La formule qui revient d'ordinaire sous la plume des contemporains, c'est celle-ci : « Le roi était malade de sa maladie accoutumée, » *œgritudo consueta,* dit le moine de St-Denis, ou *infirmitas consueta,* ou *dolor suus*... De tous les textes des chroniqueurs, M. Dodu conclut qu'il n'y a eu ni démence, ni monomanie, mais manie. Voici son diagnostic :

Aucun (des phénomènes signalés par les contemporains) ne nous autorise à diagnostiquer la *démence.* La démence implique l'inactivité, un affaiblissement notable de l'organe de la pensée, un défaut de liaison et d'association entre les idées, l'indifférence à l'égard du présent comme à l'égard de l'avenir. — Charles VI, qui se reprend à régner au cours de chacune de ses phases de lucidité, qui alors s'emploie de son mieux au bien du royaume, tant auprès de son Conseil que des représentants étrangers, qui assiste impuissant, mais non impassible, au spectacle de la guerre civile ou pleure sur la défaite d'Azincourt, n'est pas un dément.

La *monomanie,* qui consiste dans le délire sur une idée exclusive autour de laquelle viennent pour ainsi dire se grouper toutes les pensées désordonnées, se distingue de la démence en ce que l'intelligence demeure généralement libre dans presque tous les autres rapports. Elle est caractérisée par l'aliénation partielle des facultés de l'entendement ou des facultés affectives et par la possibilité où se trouve le sujet qui en est atteint de raisonner juste sur les matières étrangères à son délire. Le monomane, dont le dérangement intellectuel ne s'observe qu'à propos d'un objet déterminé, peut donc très bien paraître sain d'esprit tant que son attention est dirigée vers d'autres idées que vers l'idée exclusive. — Charles VI, dont l'attention n'est dirigée vers aucun objet (jalousie, haine, orgueil, ambition, religion, érotisme, etc.) et qui, lorsqu'il déraisonne, déraisonne sur tous les objets à la fois, dont, par conséquent, la folie n'est pas partielle mais totale, n'est pas davantage un monomane.

Son mal offre, au contraire, tous les symptômes de la variété connue en nosologie sous le nom de *manie.* La manie se traduit par la perversion de toutes les fonctions de l'entendement, par un délire général sans séries prédominantes mais rapides, confuses, incohérentes, et accompagné d'excitation. Du mouvement d'effervescence qui s'est emparé de la totalité de son cerveau, résulte chez le maniaque un tel bouleversement des sentiments de toutes les facultés morales qu'il peut lui arriver de ne pas reconnaître ses proches, de manifester, s'il en a gardé la connaissance, une indifférence complète pour leur mort, de perdre jusqu'au sentiment de sa personnalité. La fureur s'éveille en lui comme une sorte de tempête, l'entraînant alors avec la rapidité de l'éclair aux actes les plus désordonnés ou les plus fougueux contre les objets à sa portée ou contre sa personne. Deux autres caractères communs à cette variété, encore que d'ordre très différent, sont que le sujet, une fois l'attaque passée, se souvient, au moins confusément, de ce qu'il a fait, et qu'il répugne généralement aux soins de propreté. Continue, enfin, dans certains cas, la manie est en d'autres intermittente, peut passer tour à tour de l'état d'apaisement à l'exaltation, pour finir dans un affaiblissement évident des facultés morales et intellectuelles. — Vous reconnaissez à ces traits tous ceux que les chroniqueurs ont attribués à Charles VI : la mémoire perdue de son état civil, de sa qualité royale ; son insensibilité devant un deuil familial ; ses accès de fureur tantôt contre ses gens dont il tue quatre d'entre eux comme au 5 août 1392, tantôt contre sa vaisselle, ses tapisseries ou ses vitraux de Saint-Pol, tantôt contre lui-même comme en son château de Creil ; l'expression, après coup, d'un repentir attestant la survivance du souvenir de ce qui s'est passé ; les entrechats *(inhoneste et displicenter saltando,* dit le moine de St-Denis) entre quatre murs, et la complaisance dans la saleté.

Mais cette variété de folie, la *manie,* comporte encore bien des nuances diverses. La nuance qui nous apparaît avoir été celle du roi, fut la folie dite *folie avec conscience.* Deux caractéristiques essentielles de cette nuance : 1° la possession par l'aliéné de la notion positive des conceptions délirantes auxquelles il est en proie, et 2° leur irrésistibilité quand elles envahissent son cerveau sans que sa volonté leur puisse opposer aucune barrière. — C'est bien le cas de Charles VI, qui se rend compte de l'approche de ses crises, qui en exprime sa peine, qui a le souci de prendre les précautions indispensables contre les excès auxquels il sait qu'elles l'exposent, qui souffre de son impuissance devant ce despotisme morbide au point de lui préférer la mort : — « Il appartient à cette classe d'aliénés, entre toutes la plus pitoyable, dont le signe psychique distinctif est la conscience de leur état. »

A l'origine de ce mal, qu'y a-t-il eu ?

Il y a eu d'abord la vie même du roi. Vie d'excès de toutes sortes. Alors que son cas aurait dû lui interdire tout surmenage physique, il n'avait de goût, au contraire, que pour les exercices vio-

lents : à plusieurs reprises ce sont des mois entiers de chasse à courre. Puis ce sont des séries de fêtes insensées : on l'y encourage, sous prétexte de le distraire, et l'on achève ainsi, sans fortifier sa tête, de ruiner son corps. On l'abandonne à la compagnie de jeunes étourdis prompts à l'entraîner à tous les excès, y compris ceux que le grave historiographe de St-Denis condamne comme offensant « l'honnêteté du mariage » : Michelet aussi parle du « lourd tribut » qu'il leva sur les filles du royaume.

Il y a ensuite une question d'hérédité. Il était certainement prédisposé. Il a eu des crises antérieures à celle du 5 août 1392, mais qui ne duraient pas. La plus ancienne dont nous ayons connaissance, nous est relatée par Pierre de Fenin, qui vécut dans son intimité, qui fut son écuyer, son panetier : ce fut au retour de sa campagne de Flandre, qui est de la fin de 1382, donc en 1383. Il avait quinze ans : la crise le prit dans son oratoire, pendant la messe, et se trahit, comme celle du Mans, par la manie de « férir tous ceux qu'il rencontrait. » Elle ne dura pas ; on l'enferma dans sa chambre ; mais, ajoute Fenin, « depuis ce jour n'eut toute sa vie guère de santé. » De qui tenait-il cette tare « constitutionnelle » ?

Ascendance lamentable. Depuis plus d'un siècle, ce n'était, dans cette famille, que mariages consanguins. Charles VI descend de deux frères, S. Louis et Charles d'Anjou, qui ont épousé les deux sœurs, Marguerite et Béatrix de Provence. Sa mère, Jeanne de Bourbon, cousine germaine de son père, a été atteinte, à 34 ans, d'une aliénation mentale qui a duré plusieurs mois ; et l'on relève, dans l'ascendance maternelle de Charles VI, deux autres cas de folie et divers autres cas anormaux. — Son ascendance paternelle, c'est Charles V, esprit solide, homme de gouvernement, mais corps affligé de toutes sortes de tares qu'on a essayé d'attribuer à un poison lent (que lui aurait administré son cousin Charles le Mauvais de Navarre), mais qui semblent bien tenir à son tempérament. — C'est, avant Charles V, Jean le Bon, colosse physiquement, mais, au moral, type d'impulsif pathologique : léger, brutal, vindicatif, incohérent, dictant *ab irato* des sentences de mort [1]. Un clinicien moderne lui découvrirait plus d'un trait de déséquilibre. Tout au moins dirions-nous, en style indulgent, qu'il était un peu « piqué » ; et il ne semble pas que Louis XI, un siècle plus tard, ait eu sur son aïeul une autre opinion, si on lit entre les lignes certains passages du *Rozier des guerres* qu'il écrivit pour l'éducation de son fils. — Et avant Jean le Bon, c'est Philippe VI, le premier roi de cette funeste branche des Valois, colosse lui aussi, mais débauché forcené : plusieurs historiens ont cru pouvoir attribuer sa mort à une sorte de ramollissement cérébral consécutif à des excès sexuels. Le ramollissement n'est pas prouvé ; mais ce qui ne l'est que trop, ce sont les six mois de débauches qui ont précédé sa mort.

Après Charles VI, c'est Charles VII, Louis XI, puis le dernier de la race, Charles VIII : Charles VII, réédition aggravée de la chétivité corporelle de Charles V, avec des menaces de maladie mentale : la France, tant qu'il vécut, trembla de voir succomber sa raison à des désordres paraissant avoir une parenté avec le mal paternel. Æneas Sylvius (le futur pape Pie II) dit que « son esprit n'était pas exempt de la démence de son père. » Il mourut de faim, non pas, comme on l'a dit, parce que la crainte du poison l'aurait déterminé à refuser toute nourriture (ce qui eût été une singulière manière d'échapper à la mort), mais parce qu'il lui était devenu matériellement impossible d'en prendre aucune (à la suite d'un abcès à la gorge). — Son fils Louis XI est un cerveau, mais un pauvre corps, sujet à des crises d'épilepsie, vieillard avant la vieillesse, emporté par une apoplexie précédée d'hémiplégie. — Charles VIII enfin, élevé à Amboise, et l'accès d'Amboise interdit à tous voyageurs et étrangers, pour éviter qu'aucun germe morbide fût introduit du dehors dans la ville où grandissait l'enfant royal. Il meurt à 28 ans, d'hémorragie cérébrale.

Aucun de ses ascendants n'est d'ailleurs mort très âgé. On ne fait pas vieux os dans la famille : Philippe VI, † à 57 ans ; Jean le Bon, à 44 ; Charles V, à 43 ; Charles VI, à 54 ; Charles VII, à 57 ; Louis XI, à 60 ; Charles VIII, à 28. — Ils sont prolifiques ; mais une moitié de leurs enfants sont fauchés aussitôt que nés, en quelques mois quand ce n'est pas en quelques semaines : Philippe VI perd 5 enfants sur 8 ; Charles VI, 6 sur 12 ; Louis XI, 3 sur 6 ; Charles VIII, 3 sur 3.

Faut-il faire intervenir, dans le cas de Charles VI, un phénomène de contagion mentale, d'« interpsychologie morbide » ? Ce n'est pas nécessaire ; mais ce qui est vrai, c'est que sévissait alors en France une véritable épidémie de folie : *Multi in regno Franciæ*, dit le moine de St-Denis, *nobiles et ignobiles, simili morbo laborabant.* Et ce n'est pas surprenant. Le cerveau d'une nation n'est sans doute, pas plus que celui des individus, capable de tenir indéfiniment ; et le cerveau de la France devait bien, en ce temps-là, avoir atteint la limite de la résistance : guerre étrangère, guerre civile partout, et tous les fléaux de la nature : hivers dont les chroniques s'accordent à dire qu'on n'en avait pas vu de pareils depuis des siècles, l'eau gelant dans les puits et l'encre dans les encriers, à la plume même, à telle enseigne que l'on dut des semaines (en 1407 et 1414) suspendre les services du Parlement ; étés d'une sécheresse désolante, grillant tout ; inondations emportant biens et gens ; années de mortalité effroyable comme en 1389, 1399, 1404, 1412, 1418, où les fossoyeurs des villes étaient dans l'impossibi-

[1] Il fait exécuter sans jugement le connétable Raoul de Nesle ; il fait un autre jour irruption dans un festin où il se saisit du comte d'Harcourt et de trois autres seigneurs qui sur l'heure sont décapités sous ses yeux ; etc. Il se laisse prendre assez sottement sur le champ de bataille, puis troque ses fils, espoir de la nation, contre sa liberté, pour aller plus tard, sous un noble prétexte mais pour un motif inavoué, reprendre sa splendide captivité de Windsor. .

lité de suffire à leur tâche. Puis, la culture étant venue à manquer de bras, ç'avait été la famine, en l'année du traité de Troyes (1420), avec les loups à Montmartre. Dans Paris même, les enfants mourant de faim par tas, dans les rues, sur les places, dit le *Journal d'un bourgeois de Paris* : — « Allait ainsi le royaume de France de pis en pis, et pouvait-on mieux dire la *terre déserte* que la terre de France. »

Faut-il soupçonner enfin, dans la scène de la forêt du Mans, le 5 août 1392, une infernale comédie montée par les oncles du roi, qui auraient escompté l'accès de folie dont le déclenchement allait les mettre à même de pêcher à leur aise en eau trouble...? [1] On n'en a pas de preuves formelles. Mais ce qui est bien extraordinaire, comme le note Froissart, c'est que « les gens d'armes ne se soient pas arrêtés sur l'homme un petit pour en avoir la connaissance, l'examiner et enquêter, voir s'il était naturellement fol ou sage et savoir qui lui faisaient telles paroles dire... Il n'en fut rien fait, mais le laissèrent derrière ; *ne on ne sut que il devint, car oncques depuis ne fut vu.* » — Fuite et disparition inexplicables, si l'on retient que toute l'armée était là ; très explicables au contraire, dans l'hypothèse d'une complicité intéressée et toute-puissante. Le moine de St-Denis dit que les gens d'armes ont seulement « cherché à l'éloigner (le fou de la forêt) par les menaces et la terreur » : mais qui nous dit qu'ils n'ont pas obéi en cela à un mot d'ordre ? Au lieu d'y aller de simples « menaces, » il eût été tout indiqué de mettre d'abord la main sur l'individu.

Le rôle de la médecine en la maladie du roi fut assez piteux. Tout ce que la Faculté de Paris comptait d'illustrations médicales fut convoqué au chevet du malheureux. Les *Comptes du Trésor* relèvent une bonne douzaine de noms. Ils ne surent que tourmenter le corps du patient et lui ingurgiter remèdes sur remèdes. Une seule voix s'éleva un jour contre l'absurdité d'un pareil traitement : celle de Guillaume de Harcigny, « moult vaillant et sage médecin, dit Froissart, n'ayant son pareil nulle part. » Appelé de Laon en consultation pendant le séjour du roi à Creil, Harcigny supprime tous les médicaments pour dire qu'il faut s'en tenir à des récréations modérées, à des promenades sans fatigue. La Cour, dans une lueur de bon sens, fait les meilleures offres à ce démolisseur de la médecine officielle ; mais Harcigny refuse, et préfère l'amitié du sire de Coucy à la cour.

Il y eut aussi les charlatans, escrocs et vulgaires chevaliers d'industrie accourus de la province, flairant quelque bonne aubaine à récolter. Plusieurs ne récoltèrent que le dernier supplice, notamment deux prétendus Ermites de St-Augustin, qui, leur imposture reconnue, furent dégradés solennellement en place de Grève par l'évêque de Paris assisté de dix autres évêques, puis décapités, leurs membres coupés en morceaux et suspendus aux principales portes de la ville (30 octobre 1398).

Le roi avait horreur de sa femme, Isabeau de Bavière, une horreur qui n'était que trop justifiée et qui d'ailleurs était payée de réciprocité. On lui amena, pour le divertir, une jeune fille d'une bonne famille seigneuriale de Bourgogne, Odette de Champdivers (popularisée par l'opéra d'Halévy), qui eut le tort d'être sa maîtresse et de lui donner une fille (en 1408).

Son unique consolation pure était Valentine Visconti sa belle-sœur. Ils avaient, lui et elle, même peine : lui, parce qu'il était trahi par la reine Isabeau pour le duc d'Orléans ; elle, parce qu'elle était délaissée du duc d'Orléans pour Isabeau. C'est une des plus nobles femmes assurément qui aient traversé la vie des cours. Intelligente et fine, elle seule avait le don d'apaiser les frénésies royales. Mais, après l'assassinat de son mari par Jean sans Peur (23 novembre 1407), Paris étant dès lors sous la domination de la faction bourguignonne, elle n'y put rester et se réfugia à son château de Blois, où, sur les murs tendus de draperies noires, elle fait inscrire sa devise désolée : *Rien ne m'est plus ! Plus ne m'est rien !* Elle y succombe à sa douleur le 4 décembre 1408, un an après la mort de son mari, « ayant duré ce que dura sa robe de deuil, » dit Michelet. Voir la monographie que lui a consacrée Em. Collas, *Ami* 1912, p. 44-5.

Il ne restait plus au roi qu'une seule affection, en ses dernières années : l'affection de son peuple. Son peuple l'aimait, parce qu'il était le roi, et sans doute aussi parce qu'il était malheureux. C'étaient deux grandes misères qui se contemplaient l'une l'autre en pitié : misère du roi, qui, chaque fois qu'il revenait à lui, s'essayait à faire un peu de bien, à remédier au moins à quelque mal ; misère du peuple, qui savait gré au roi du bien que celui-ci aurait voulu faire, du mal au moins que, ne pouvant rien faire, il ne faisait pas. Les bandes sauvages d'assommeurs qui vociféraient à travers les rues sombres, faisaient silence aux approches de la demeure royale, pour ne point rappeler à sa souffrance, en le réveillant, l'être douloureux qui y reposait. — *Rex, in sempiternum vive !* s'écriait, en s'adressant à lui, le grand chancelier et prédicateur populaire Gerson, devant les princes un peu dépités. Gerson, ce jour-là comme tant d'autres, était l'interprète de l'âme populaire. Les princes et les Anglais pouvaient trouver la succession longue à s'ouvrir ; mais le peuple, non pas. Le peuple aurait voulu que son roi ne mourût jamais. Et quand il mourut, la douleur du peuple éclata avec un ensemble dont, en pareille circonstance, aucune autre jamais n'approcha :

« Ah ! très cher prince, jamais n'aurons si bon ! Jamais plus ne te verrons. Maudite soit la mort ! Jamais n'aurons que guerre, puisque tu nous as laissés.

[1] On a vu plus haut qu'il y avait des années que la folie guettait le roi. Les jours mêmes qui précédèrent ce fatal 5 août, il avait donné des signes d'extravagance extraordinaires ; et l'on avait dû lui ménager quelques jours de repos au Mans avant de s'engager dans la forêt. Les complices, si complices il y eut, se seront dit qu'il ne restait plus que le coup de grâce à porter.

Tu vas en repos, et nous, nous demeurons en toute tribulation et toute douleur ! »

VIII. — Le dernier roi de cette branche des Valois directs, ce fut Charles VIII, pauvre corps, a-t-on dit plus haut, et pauvre roi. Roi à treize ans, en 1483, puis huit ans sous régence (jusqu'en 1491), son règne effectif sera bref : sept ans, † 1498, à vingt-huit ans. Bref, et trop long encore : c'est lui qui a engagé la France dans ces malheureuses guerres d'Italie où notre politique traditionnelle va sous trois et quatre règnes successifs s'abîmer et dont les suites pèseront sur nous jusqu'au XVIIe siècle. On a dit, pour l'excuser, qu'il y avait été appelé et que depuis plus d'un siècle les principicules italiens venaient tour à tour faire le siège de nos rois, solliciter d'eux la satisfaction de leurs rancunes ou de leurs haines et leur offrir la place si longtemps tenue par les empereurs. Soit ; mais un Louis XI eût su résister au mirage. Charles VIII y cède tête baissée, et, pour s'assurer les mains libres, avant de passer les Alpes, il rend, par une série de traités, à l'empereur allemand Maximilien l'Artois et la Franche-Comté, à Ferdinand d'Aragon le Roussillon et la Cerdagne, en même temps qu'à Henri VII d'Angleterre il s'engage à verser 745.000 écus d'or en quinze ans.

Or, ce roi Charles avait deux sœurs aînées : Jeanne, la seconde, née en 1464, celle que nous honorons sous le nom de Bienheureuse Jeanne de Valois ; et Anne, née en 1461, dont la biographie vient d'être écrite, sous ce titre : **Anne de Beaujeu Roi de France** (in-12 de 242 p., 9 f., Paris, Plon), par une bien fine écrivain, Melle Jehanne d'Orliac, connue déjà par une touchante étude du St-Cyr de Mme de Maintenon et par maint autre récit. Deux belles figures. Pour une dynastie qui s'éteint, c'est un rayonnant coucher de soleil. L'Eglise a glorifié Jeanne de Valois et lui décernera un jour prochain les honneurs de la canonisation, si Dieu exauce les prières demandées par notre épiscopat [1]. La postérité n'a pas rendu justice encore à Anne de Beaujeu : des créatures comme les Ninon de Lenclos, les Pompadour, les Du Barry, voient leurs aventures sans cesse redites, tandis qu'une Blanche de Castille, une Christine de Pisan, une Maintenon doivent, des siècles durant, attendre une histoire équitable. C'est une lacune qui vient d'être comblée pour Anne de Beaujeu.

J. d'Orliac est enthousiaste de son héroïne. A la suite d'une litanie où elle rappelle quelques-unes des gloires de son sexe, Ste Jeanne d'Arc, Ste Thérèse d'Avila, Jeanne Hachette, Isabelle de Castille, Marguerite d'Autriche, etc., elle ajoute : « Enfin la plus accomplie, Anne de France, fille aînée de Louis XI, si belle, si grande, si moderne en sa souplesse politique, en ses qualités privées, modèle des rois et des épouses. »

« Modèle des rois, » au sens où le fut Louis XI, qui n'attendit jamais rien de bon de ses deux autres enfants Jeanne et Charles, mais s'est toujours reposé en toute confiance en son aînée, chez qui il retrouve ses essentielles qualités de roi. — « C'est *la moins folle* des femmes, disait-il, car, de sages, il n'y en a point. » Brantôme, qui écrivait cent ans plus tard, en un temps où les gens au pouvoir n'étaient plus guère faits pour entendre rien aux vertus d'une pareille fille, parle d'elle en termes qui dans la forme semblent assez peu courtois, mais qui, aux yeux de Louis XI, eussent été purs éloges : — « Elle était fort vindicative, et de l'humeur, en cela, du roi son père. Voire en tout, car elle était fine,... pleine de dissimulation et grande hypocrite, qui pour son ambition se masquait et déguisait en toutes sortes. Fine et déliée s'il en fut onq, et vraie image en tout du roi Louis... » Voit-on que Louis XI lui eût confié son royaume, s'il eût flairé en elle une femme bavarde et naïve du type des « dames galantes » chères à la plume de Brantôme ? Brantôme poursuit : « Si voulait mettre le nez partout où elle pouvait, certes, c'était une maîtresse femme, ung petit pourtant brouillonne. » Brouillonne, certes, des mauvais desseins des ennemis du royaume, mais singulièrement ordonnatrice de ses affaires et de celles de la France. Et il finit par reconnaître ses mérites :

> Splendide et magnifique de sa nature, elle avait aussi de grandes bontés à l'endroit des personnes qu'elle aimait et estimait... J'ai vu force lettres d'elle en notre maison, mais je n'en ai jamais vu de nos rois parler et écrire si bravement et impérieusement comme elle faisait tout... Elle gouverna si sagement et vertueusement que ç'a été ung des grands rois de France.

Louis XI, qui ne laissait point à ses enfants le choix de leur époux, — qui avait marié sa seconde fille Jeanne au duc d'Orléans (celui-ci oncques ne la voulut voir, et le mariage fut déclaré nul par le pape Alexandre VI), — Louis XI fait choix, pour Anne, de Pierre de Beaujeu, cadet de Bourbon, qui a vingt et un ans de plus qu'elle. Mariage de raison, et profonde : Louis XI le connaît. Pierre, n'étant que cadet, n'est pas de cette caste des princes que Louis XI déteste ; il est cependant de haute maison ; il sera exactement le gendre qui convient à Louis XI, l'homme d'esprit mûr, de sens droit, qu'Anne dominera par sa jeunesse et par son intelligence et dont elle fera l'instrument des volontés du roi son père, un conseiller précieux, l'époux digne d'un foyer bien ordonné [1].

C'est à ce couple, Anne et Pierre, que Louis XI, quand il se sent frappé à mort, confie ses instructions pour le gouvernement du royaume sous la minorité de son fils : Pierre prendra titre de lieutenant général, mais c'est Anne qui aura en mains l'autorité, étant seule capable de la main-

[1] Sur la B. Jeanne de Valois, lire la délicieuse notice écrite par Mgr Cagnac, dans *Revue Française* des 4 et 11 avril 1926.

[1] **Pour le dauphin Charles, Louis XI avait fait choix de Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien, âgée de deux ans. Les fiançailles furent célébrées à Amboise. Marguerite apportait en dot l'Artois et la Franche-Comté. Charles VIII, quand il eut vingt et un ans, en 1491, rompit les fiançailles, renvoya Marguerite en Allemagne, puis, avant de partir pour l'Italie, rendit à l'empereur les deux riches provinces, comme on a dit plus haut.**

tenir. Le roi assemble ensuite le duc d'Orléans et les princes : ils jurent de ne réclamer contre aucun des règlements qui seront arrêtés pour la régence.

Serment dont personne n'est dupe. Louis XI meurt le soir du 30 août 1483, à son château de Plessis. Le dauphin Charles est à Amboise. C'est sur lui qu'il s'agit, pour les pêcheurs en eau trouble, de mettre la main (comme, au siècle suivant, le tout sera, pour d'autres conjurés, de la mettre sur nos jeunes rois François II et Charles IX : cf. *Ami* 1924, p. 557-9). Le duc d'Orléans arrive à Amboise, traînant à sa suite les princes et compères désignés pour le conseil : Jean de Bourbon, Charles d'Angoulême, René de Lorraine, le comte de Clermont, l'évêque de Périgueux, le bailli de Nancy, etc.

Mais quelqu'un les a précédés, qui tient déjà la place. Le moins attendu des personnages : une femme de vingt-deux ans, Anne de France. Plus rapide qu'eux, elle s'est saisie de son frère, et, dans le donjon faisant face à la Loire, elle l'a enfermé avec elle, ainsi que sa fiancée, la petite Marguerite, Pierre de Beaujeu son époux, Jeanne de France sa sœur, duchesse d'Orléans.

Stupeur et colère du duc d'Orléans. Il se sent joué. Louis XI est mort ; mais son esprit règne toujours. Il faudra attendre. Anne convoque les Etats Généraux, qui s'assemblent à Tours le 4 janvier 1484 (242 députés). Les Etats débutent par une déclaration établissant que c'est en eux que réside la souveraineté (orateur, Philippe Pot, du pays de Dijon) ; puis ils laissent la déclaration à l'état platonique, ne nomment pas de régent, demandent au roi de signer lui-même ses ordonnances et de présider le Conseil, Mme Anne demeurant chargée de sa garde et de son éducation... Ce n'est pas ce que les princes voulaient. Ils déclenchent « la guerre folle, » Anne reste victorieuse, et tout rentre dans l'ordre, jusqu'à la majorité du roi (1491).

Une fois de plus, la France était sauvée. J. d'Orliac, dans son enthousiasme, établit, entre le coup de maître d'Anne de Beaujeu et la mission de Jeanne d'Arc un demi-siècle plus tôt, entre le « miracle » de l'une et le miracle de l'autre, un parallèle où plus d'un trait est à retenir :

On chante à juste titre le miracle de Jeanne d'Arc, la sainte salvatrice, qui surgit toute armée de l'obscure conscience nationale (c'est bien de la « conscience » divine d'abord qu'elle sortit). Anne de France, dans un danger aussi pressant, s'avance au-devant du royaume en alarme, consciente, lucide, assurée. Elle se saisit sans paroles du gouvernement, se substitue au plus expert des politiques, au plus autoritaire des monarques ; elle prend à son compte les haines déchaînées contre lui... Sans elle, c'était l'anarchie, la guerre, une nouvelle invasion. C'était la ruine... Si Jeanne d'Arc s'auréole de toutes les vertus divines, Anne de France s'illumine de toutes les vertus humaines. L'action de l'une a duré quelques mois, fulgurante comme une apparition, l'action de l'autre se prolongera huit années dans une lutte continue et sans cesse rebondissante sous de nouveaux aspects. Si l'on comprend le culte que nous avons voué à l'une, on peut s'étonner de l'oubli où l'autre est laissée... Quand on songe à tout cet avenir dont l'une et l'autre furent les gardiennes tutélaires, on s'émerveille de leur double venue, à peine à cinquante ans de distance ; on se scandalise aussi de ne pas les voir confondues, non dans le même culte, mais dans la même reconnaissance. Certes, l'une ressort du domaine du merveilleux ; mais l'autre, du domaine de l'incroyable. Toutes deux, appuyées aux forces vives de la nation (pour Jeanne d'Arc, il y eut une autre force !), affirmèrent sa puissance invincible, que nul ennemi du dehors ou du dedans ne pourra détruire.

Le roi majeur, elle se retire dans son duché de Bourbonnais, à Moulins, siège officiel de son gouvernement, et surtout à Chantelle, à quatre lieues de la ville, sa demeure de prédilection. Elle a trente ans ; elle est mère ; elle est maîtresse absolue du plus grand duché indépendant de France. Une fois de plus, en 1503, elle est au moment de devenir régente : Louis XII est à la mort, il n'a pas d'enfant, l'héritier de la couronne est François d'Angoulême (le futur François Ier), qui n'a que 9 ans ; et comme personne ne veut de la régence de sa mère Louise de Savoie ni d'Anne de Bretagne épouse du roi mourant, c'est vers Anne de Beaujeu que se tournent tous les regards. Mais Louis XII revient à la santé. Veuve en 1505, à quarante-quatre ans, elle vivra dix-sept ans encore, toujours consultée, aimée, experte à dénouer les multiples intrigues qui s'ourdissent autour d'elle dans un siècle nouveau et si différent de celui qu'elle a connu. Ses dernières années ont été attristées par les injustices dont fut victime son gendre le connétable Charles de Bourbon (le futur traître). Charles avait gagné pour Louis XII la bataille d'Agnadel, pour François Ier celle de Marignan, perdue d'abord par l'imprudente audace du roi ; il s'était acquis toutes sortes de mérites ; il était universellement prisé. On lui fit des vilenies à la cour ; on lui suscita un procès injuste, d'où il sortit ruiné, le dernier et le plus pauvre du royaume après en avoir été le plus riche et le premier. Il passa à l'ennemi (décembre 1523), complota le démembrement de la France, rêva de se tailler, à la tête de ses bandes, un royaume en Italie. Sa belle-mère Anne de Beaujeu était morte alors depuis près de deux ans. Elle avait vu se préparer l'injustice contre sa fille et son gendre. Sa droiture se heurta à la fourberie et à la rancune implacable de Louise de Savoie, la mère du roi. Et sa biographe d'aujourd'hui prend passionnément, — trop passionnément, — le parti des deux victimes, Charles et Suzanne de Bourbon. Le service des cours a, tout le long des siècles, fait des multitudes de victimes, qui ont su rester fidèles à l'honneur et à la patrie.

On est reconnaissant à J. d'Orliac d'avoir fait revivre cette grande figure. Anne de Beaujeu fut, à un moment précis, l'artisan du salut de notre pays ; elle est la sœur d'une de nos Saintes, la fille d'un prince dont Mgr Freppel célébrait le règne comme une des insignes miséricordes de Dieu sur la France : si Louis XI n'eût été suscité pour briser à la veille de la Réforme la puissance des

grands, la France, au siècle suivant, eût été une proie facile pour la conquête protestante. — Sur l'administration de Louis XI, sur le sens politique de ce temps-là, notre auteur a de bonnes vues :

Louis XI, infatigablement, parcourt son royaume, universelle araignée tissant sa toile en forme d'étoile, comme la France même. Voulant aller plus vite et savoir plus de choses, il crée la poste, avec ses relais, de 4 lieues en 4 lieues, pour les courriers essoufflés, portant ses ordres brefs. Aux prétentions des nobles, aux revendications des villes, le chef suprême opposait son autorité ordonnatrice et justificatrice. Il voit le mal, il y remédie vivement. Tout s'améliore et se transforme. Il aime le peuple, il sent sa force aveugle, il la sait manier, s'appuie sur elle, encourage l'industrie, abolit les péages. Il veut que le sang circule vite et régulièrement dans son pays, comme dans son corps impatient et fiévreux. Quand on étudie ce temps, qu'on nous dit barbare, on demeure stupéfait de l'état des choses, honteux de s'être laissé berner par les mensonges des écrivains à gages, servant un parti et non la vérité ; on est révolté des puérils récits dont les ignorants ont abreuvé notre ignorance...

Chacun peut lire Commines, il dénonce le degré d'évolution de la France au XVe siècle. Ses idées, qui sans doute n'étaient pas exceptionnelles, devancent celles d'un Vauban, d'un d'Argenson, d'un Montesquieu. Il faut bien dire qu'au point de vue politique nous avons rétrogradé au lieu d'avancer. Le peuple, à cette époque, n'était pas encore gâté par des idées fausses et irréalisables ; les communes demeuraient consistantes et organisées ; les corps de l'Etat, animés d'un esprit de tradition qui faisait leur force et celle du pays tout entier. Sous l'impulsion de ce roi si vivant, le royaume était plein de vitalité. Après les Valois, après Louis XV, la Révolution vint trop tard. Elle ne fit que reprendre, en les déformant, les idées mères du XVe siècle ; mais la nation, sans un guide pour les appliquer, n'est plus apte à les comprendre.

VIII. — Les oblations des fidèles dans la primitive Eglise étaient de deux sortes. Les unes étaient destinées à la sustentation des ministres de l'Eglise : elles consistaient en blé, huile, légumes, fruits, lait, miel, volailles et autres comestibles ; mais on ne présentait pas ces objets à l'autel, et, comme il s'y était introduit des abus, les *Canons apostoliques* (c. III, 4) prescrivirent de les porter directement à la maison de l'évêque. On offrait aussi de l'argent pour le même objet (Tertull., *Apol.*, XXXIX). L'évêque en distribuait une partie aux ministres inférieurs, selon le besoin de chacun, et de ce qui restait il faisait trois autres parts, une pour son usage personnel, une pour la « fabrique » de l'église, une troisième pour les pèlerins et les pauvres : ainsi l'avait réglé le pape Simplicius (*Ep.* XI, ap. BARON., *an.* 476, n. 42).

La seconde espèce d'oblations (qu'on devrait plutôt appeler *oblats*) était destinée au Sacrifice, et se composait principalement de pain et de vin. On recevait aussi du blé, des raisins, de l'encens et de l'huile pour le luminaire de l'église. Tous les fidèles, hommes et femmes, qui devaient communier étaient tenus d'offrir le dimanche (Fabian. PP. *Ep. 3 ad Hil.* ; *Concile de Mâcon*, 582). Cette prescription était renouvelée de l'*Exode* (XXIII, 15) et S. Cyprien (*De opere et eleemos.*) se plaint d'une femme riche qui fut surprise les mains vides au moment de l'oblation, et communia de l'offrande des pauvres. S. Augustin renouvela cette plainte (*Serm.* 225, *de temp.*). Nous savons par le témoignage de S. Jérôme (*Ep. ad Heliod.*) que les moines eux-mêmes, qui alors étaient laïques, y étaient assujettis comme les autres fidèles.

Les *oblats* n'étaient point déposés immédiatement entre les mains des prêtres, ni à l'autel, ni confusément. Les hommes et les femmes les portaient tour à tour dans un lieu destiné à cet usage, et appelé par les Grecs *gazophylacium*, par les Latins *oblationarium*. Les diacres et diaconesses préposés à ce service examinaient si les oblations étaient dignes ou non, c'est-à-dire si les offrants étaient dans les conditions exigées pour être admis à offrir. Etaient exclus les usuriers, les hérétiques, ceux qui avaient attenté aux immunités de l'Eglise, les pécheurs publics, ceux qui n'étaient pas en état de communier, les pénitents publics, tous ceux qui étaient liés par des censures.

Quelque chose de cette discipline primitive s'est conservé dans la messe solennelle du rit ambrosien : six vieillards et six matrones offrent, chacun de leur côté, trois hosties et un vase de vin blanc. (Martigny, *Dict. antiq. chrét.*).

« Qui veut avoir une juste idée de nos honoraires de messes doit d'abord se mettre sous les yeux leur origine, qui est dans les oblations que les fidèles aux premiers siècles de l'Eglise apportaient à l'autel en vue de chaque messe. Les croyants connaissaient le mot de l'Apôtre (I Cor., IX, 13) : « *Ne savez-vous pas que ceux qui exercent leur ministère dans le sanctuaire se nourrissent du sanctuaire et que ceux qui desservent l'autel partagent avec l'autel?* entendez : ce qui est offert sur l'autel. Ils offraient donc à l'autel (sie opferten daher dem Altare) dans l'intention que les ministres de l'autel en eussent leur part. Au cours des âges, les dons en nature se changèrent en espèces. Petit à petit les aumônes furent remises aux prêtres en dehors de la messe, *à charge* d'une application spéciale de la messe. Ces aumônes en espèces reçurent le nom d'*eleemosynæ*, ou *stipendia missarum*, ce qui est encore leur nom aujourd'hui. » (Rohner, *De Messapplikation nach der Lehre des hl. Thomas* dans *Divus Thomas*, Fribourg, mars 1925, p. 65 sq.).

Cette solution historique du problème des *stipendia* est l'idée maîtresse dont s'inspire, sinon la théorie inédite, l'explication au moins apparemment assez nouvelle, que propose, au sujet des honoraires de messes, le P. de la Taille, professeur au Collège romain. Il l'a développée d'abord dans deux articles du *Gregorianum* (sept. et déc. 1923), qu'il a, depuis, insérés dans une brochure intitulée : *Esquisse du Mystère de la Foi, suivie de quelques éclaircissements.* Devant cette soi-disant « nouveauté » un contradicteur s'est dressé, M. E. Leroux, qui en a fait une critique détaillée sous le titre : *Une conception nouvelle du Stipendium missæ*, dans la *Revue ecclésiastique de Liège* (nov. 1925, p. 133-146).

A cette critique le P. de la Taille vient de faire une réponse extrêmement intéressante *(Nouvelle Revue theologique*, avril 1927, p. 241-272), que l'on peut considérer comme la mise au point définitive de la théorie.

Voici le résumé qu'en donne l'auteur lui-même. — « Un chrétien veut offrir un sacrifice à Dieu, comme tout homme de toute religion a toujours pu le faire. Il n'y a plus qu'un seul sacrifice, celui du corps et du sang de Jésus-Christ. Mais il n'est notre sacrifice que moyennant l'enveloppe terrestre dont le revêtent le pain et le vin, dons humains, que le prêtre, agent du sacrifice, change au pain du ciel et au calice du salut, prix et rançon de notre rédemption : tellement que, si le point de départ était, comme aux jours de Melchisédech, en rapport avec nos moyens et nos ressources, le terme de cette consécration, de cette action sacrificatoire, de cette oblation liturgique, se trouve, grâce au Christ, souverain Prêtre agissant par ses ministres d'ici-bas, être de condition toute céleste et de valeur divine.

« Par ailleurs le ministre de l'autel est par Dieu autorisé à partager avec l'autel, où il doit trouver sa subsistance. Le sacrifice que j'offre à Dieu doit donc suffire à l'entretien du prêtre. Et par suite mon apport ne sera adéquat au rôle oblateur dont j'entends l'investir que s'il satisfait à cette condition. Je remets donc au prêtre la contribution requise (dons en nature ou équivalent pécuniaire) intégralement suffisante. Il célèbre, et perçoit à son profit ce qui reste de mon offrande après la célébration liturgique.

« Que s'est-il passé ? Il s'est passé, proportion gardée, ce qui était d'usage courant dans les sacrifices de l'Ancienne Loi. Le don, après avoir défrayé la table de l'autel, passe à celle du prêtre. Le prêtre est doté par Dieu des acquêts du sanctuaire. Par rapport à moi, il a acquitté un mandat, en qualité d'officier public. Je ne l'ai pas payé pour l'exécution de ce mandat, encore qu'elle lui soit profitable. Mais ayant consigné entre ses mains le montant du tribut symbolique que je destinais à la Divine Majesté, j'avais le droit qu'il le fît parvenir à destination. C'était une obligation en justice chez lui *ratione rei detentæ*. D'une part, donc, gratuité absolue de son ministère ; d'autre part, stricte obligation de justice contractuelle. C'est tout ce qu'il faut pour assurer au contrat de messe la plus haute force juridique et en même temps le dégager de toute tare simoniaque. » *(Nouv. Rev. th.*, p. 241-42).

Tout le monde admet qu'il y a pour le prêtre obligation de justice à faire l'application du fruit de la messe aux intentions du donateur d'honoraires. Mais, d'où vient cette obligation ? Quels en sont la source, le motif propre et formel ? Là-dessus deux thèses divergentes.

La première, que défend le P. de la Taille, en trouve le fondement *(ab intrinseco)* dans le contrat de messe considéré en lui-même, dans la mutuelle relation du prêtre sacrificateur avec le fidèle en tant qu'oblateur du sacrifice ; la seconde le fait découler *(ab extrinseco)* de l'autorité législative de l'Eglise qui règle à la fois pratiquement le concours, en justice, de deux éléments : prêtre et fidèle.

Pour bien saisir l'explication du P. de la Taille, il faut faire abstraction des conditions matérielles présentes de l'honoraire, qui, vu la différence du sacrifice, n'a plus avec lui les mêmes rapports de contribution matérielle que les « oblats » de l'Ancienne Loi. C'est là une considération accessoire. L'honoraire n'en garde pas moins sa caractéristique essentielle d'être en équivalence la participation de l'oblateur au sacrifice. L'honoraire, donc, est donné à Dieu, non au prêtre, et c'est Dieu, par l'intervention de l'Eglise, qui le donne au prêtre comme « partage de l'autel, » pour la sustentation temporelle de sa vie. Peu importe que les « frais » du sacrifice soient d'autre façon payés par ailleurs : l'honoraire reste quand même la contribution qu'ils appellent, et qui virtuellement leur est ordonnée. Le *stipendium* est au fond exactement ce qu'étaient à l'aurore du christianisme les oblations faites à l'autel pour le sacrifice, sur lesquelles, sans que les fidèles y fussent pour rien, une quotité était attribuée à la sustentation des prêtres. Dans cette thèse, le cas de l'honoraire de messe est unique ; il faut bien se garder de le confondre avec toutes autres oblations « casuelles » perçues à l'occasion des différentes fonctions du ministère, pour lesquelles joue pleinement et exclusivement le motif direct de la sustentation ; l'argent alors *ne passe pas par l'autel* pour tomber entre les mains du prêtre ; il lui est versé directement sur l'ordre et la tarification de l'Eglise, qui précise ainsi la contribution des fidèles à la sustentation de ses ministres.

Le *stipendium* est seul à avoir le caractère tout à part, et sacré, qui lui vient de son étroite union avec le Saint-Sacrifice, et, formellement, *ex parte fidelium*, il n'a que ce caractère-là, encore que *per accidens* et considéré *ex parte celebrantis*, celui-ci, sous autorisation de l'Eglise, l'emploie pour sa subsistance temporelle. L'honoraire n'est donc pas un salaire, un prix proportionné, ni, encore moins, adéquat au travail exécuté, ni à aucun degré imaginable, un achat, un échange commutatif de spirituel pour du temporel.

Il y a là comme deux mouvements parallèles, mais distincts, et *per se* indépendants l'un de l'autre, ou, si l'on veut, un aller et retour en deux étapes séparées : 1° de l'oblation à l'autel, qui en est le *terme* final, 2° de l'autel au prêtre qui en droit *participe à l'oblation*, bien que, en fait, dans la discipline actuelle, il la reçoive tout entière.

Et le prêtre néanmoins, par le fait même qu'il touche cette participation à l'autel, se trouve, *ratione rei detentæ*, obligé d'offrir le Sacrifice, l'oblation du donateur exigeant évidemment de ne pas tomber dans le vide, mais de se consommer dans l'œuvre à laquelle elle est formellement destinée.

La formule du contrat *do ut facias* reste vraie, mais à la condition que la conjonction causale *ut* ne soit pas prise dans le sens d'un rapport intrinsèque immédiat entre les deux termes *do* et *facias* la somme versée et l'œuvre réalisée. Le rapport n'est que médiat, *per accidens* avons-nous dit, puisque entre ces deux extrêmes il y a un milieu, l'autel auquel aboutit directement l'oblation, le *facias* n'étant ensuite que l'exercice de la fonction officielle sanctificatrice, purement surnaturelle, et simplement « déclenché » par l'honoraire versé, *res detenta*.

Nous avons bien là un vrai contrat de messe, mais absolument gratuit, à aucun titre donc onéreux en ce qui concerne l'obligation du prêtre. Et, dans son ensemble, cette doctrine présente le double avantage : 1° de relever singulièrement le rôle de l'honoraire, ainsi associé *ab intrinseco* au sacrifice de la messe, et 2° de mettre le contrat de messe, le *stipendium*, radicalement à l'abri de toute apparence de tare simoniaque.

Telle est la thèse du P. de la Taille. Nous n'entrons pas dans le détail de ses preuves, non plus que dans la discussion dont elle a été l'objet de la part de ses contradicteurs. C'est là travail de critique théologique qui dépasse notre cadre d'historien et simple glaneur de bons épis dans le champ des *Revues*.

Notons, toutefois, en narrateur fidèle, et sans rien préjuger quant au fond du débat, l'éloge qu'adresse au P. de la Taille son adversaire M. Leroux quand il écrit que sa théorie « est bien de nature à relever le caractère des honoraires de messes aux yeux des fidèles, et à stimuler en ceux-ci le désir de s'associer plus activement, par l'offrande pécuniaire faite aux prêtres, à l'oblation même du saint sacrifice. » (*Revue eccl. de Liège*, nov. 1925, p. 141). — « C'est de quoi, ajoute le P. de la Taille, je dois savoir gré à M. Leroux, tout en lui faisant observer que de si heureux effets sont rarement l'effet du faux. » (P. 263) [1].

[1] En plus des sources déjà indiquées (*Revue de Liège* et *Nouv. Revue théologique*), on peut consulter : Contre la thèse du P. de la Taille : un art. du P. M. C. Forest, O. P., dans *Revue dominicaine*, Montréal, oct. 1926, p. 553 ; J. Clesse, *Etude critique de certaines propositions du Mysterium Fidei*, Dolhain (Belgique). 1926. — Pour la thèse : *Civiltà cattolica*, LXXIV, 3, p. 137 ; *Gregorianum*, III, p. 307 ; *Questions liturgiques et paroissiales*, VII, p. 166 ; *Dublin Review*, oct. 1925, p. 171 ; *Rivista ecclesiastica*, mai 1925, p. 257 ; et nombre de références d'approbations distinguées dans *N. Revue théol.*, avril 1927, p. 270.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

Le point de départ de la métaphysique. **Leçons sur le développement historique et théorique du problème de la connaissance, par J. Maréchal, S. J.** *Cahier V :* **Le Thomisme devant la Philosophie critique. — In-8 de XXIV-483 p., 30 fr. — Paris, Alcan.**

Dans la série des « Cahiers [1] » que le P. Maréchal consacre à l'étude du problème de la connaissance, le V^e^, que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs, occupe une place prépondérante : tandis que l'objet des précédents était l'histoire de ce problème, le but que l'auteur se propose dans celui-ci est de confronter les solutions qu'en donnent le thomisme et la philosophie moderne, spécialement celle de Kant, afin de montrer comment la première offre un caractère de vérité qui lui assure la supériorité sur toute autre. Tâche délicate, à coup sûr, mais qu'une vaste information et une logique pénétrante permettront de mener à bien avec une maîtrise incontestable, en conférant à cet ouvrage une valeur toute particulière.

On ne doit pas s'attendre à y trouver un traité complet d'épistémologie. C'est une étude à la fois plus restreinte — puisqu'elle se borne à établir seulement la possibilité de l'affirmation métaphysique — et plus vaste, car elle abordera toutes les questions qui intéressent ce thème. Nous ne pouvons songer ici à suivre l'auteur dans tous les détails d'une argumentation minutieuse et d'un examen qui ne laisse aucune difficulté sans la résoudre, aucune notion sans lui accorder tous les développements qu'elle comporte. Nous voudrions seulement marquer sa méthode en peu de mots.

Pour justifier le réalisme thomiste, deux moyens se présentent, qui seront dans ce volume employés successivement.

Le premier consiste à porter la lutte sur le terrain même du criticisme kantien, en acceptant ses présupposés : suspension de l'affirmation réaliste, considération du contenu de la conscience comme une diversité ordonnée de phénomènes contingents et dont il s'agit d'apprécier le rapport éventuel avec un absolu ontologique, acceptation du principe d'identité comme norme de la pensée, et selon le P. M. légitimité d'une méthode transcendantale d'analyse. Le travail de l'argumentation revient alors à démontrer que ces données, une fois admises, doivent conduire logiquement à dépasser le terme où Kant s'est arrêté pour aboutir à l'acceptation d'un être absolu.

Tout à l'opposé est la méthode préconisée par Aristote et S. Thomas. Le point de départ consiste ici à s'installer fortement dans l'absolu, en affirmant la valeur ontologique, transphénoménale, de toute détermination subjective de la conscience. Le moyen d'y parvenir sera le principe d'identité qui, après avoir été l'arme des socratiques contre les sophistes, servira encore à triompher du phénoménisme absolu : car il suffira de montrer que réduire les caractères de l'objet pensé aux seuls caractères de la « species » ou du phénomène c'est identifier le nécessaire et le contingent, c'est sacrifier le premier principe.

« Une fois reconnue une part d'absolu objectif dans toute connaissance, celle-ci devient foncièrement ontologique, » car le « moi » et le « non-moi » qu'elle révèle appartiennent au domaine de l'être. Pour l'étudier, nous devrons donc, avec les Anciens qui ne s'attardaient pas volontiers dans des préliminaires critiques, quitter le terrain de l'épistémologie pour pénétrer sur celui de la Métaphysique. C'est la métaphysique thomiste qui fournira la réponse aux deux questions qui, selon le P. Maréchal, « résument assez bien le problème

[1] Rappelons les titres de ces Cahiers :

Cahier I : De l'antiquité à la fin du moyen-âge. La critique ancienne de la connaissance, XII-162 pages (*Ami* 1923, p. 279).

Cahier II : Le conflit du Rationalisme et de l'Empirisme dans la philosophie moderne, avant Kant, X-190 pages (*ibid.* en note).

Cahier III : La critique de Kant, XII-245 pages (ce fascicule ne nous est point parvenu).

Cahier IV : Par delà le Kantisme. Vers l'idéalisme absolu (paraîtra prochainement).

Cahier V : Le Thomisme devant la Philosophie critique.

Cahier VI : Les épistémologies contemporaines (en préparation).

critique de la connaissance : 1° Qu'est-ce exactement que l'objet (le contenu objectif) dans notre connaissance, et quels éléments recèle-t-il ? 2° Quel est son rapport nécessaire à l'absolu du premier principe ? »

Dans cette double démonstration, une large place est faite au dynamisme intellectuel qui, d'après l'auteur, est le plus capable de fournir une explication concluante. D'une part, en effet, « l'agnosticisme kantien repose, en fait et en droit, sur une conception trop exclusivement formelle et statique de la connaissance. » D'autre part, dans le domaine du thomisme, lorsqu'est venu le moment d'expliquer comment une forme strictement immanente, le « cognoscibile in actu, » garde le caractère d'une forme d'objet opposé au sujet, « on peut montrer de diverses manières, dit le P. M., que, parmi les relations ontologiques inhérentes à un sujet connaissant, dépourvu d'intuition intellectuelle, une seule est susceptible de fonder l'opposition consciente de ce sujet à l'objet connu : la « tendance » ou le « désir. » Et l'on est amené de la sorte à devoir étudier la causalité mutuelle nécessaire de l'activité spéculative et de l'activité appétitive dans notre connaissance des objets. »

Cette dernière étude est la partie la plus personnelle de l'ouvrage et l'auteur en revendique la responsabilité, non pas que les éléments en soient puisés ailleurs que dans S. Thomas ou les scolastiques, mais parce que l'ordonnance d'après laquelle il les dispose est nouvelle. Sans vouloir en retracer le plan ni engager à son sujet une discussion, disons seulement qu'un thomiste, s'il peut ne pas lui attribuer la même importance que le P. Maréchal, ne saurait cependant, croyons-nous, refuser de la reconnaître comme l'un des éléments de la solution à donner au problème de la connaissance.

Il est inutile d'insister sur les heureux résultats que peut obtenir cette comparaison de la philosophie du Docteur Angélique avec celle de Kant. Rien n'a été épargné pour la rendre plus facile : exposition objective de l'un et l'autre système, emploi, à côté de ses formules traditionnelles, d'expressions équivalentes qui le rendent intelligible aux tenants du camp opposé, notes explicatives qui précisent la portée de certaines affirmations. Sans que la doctrine thomiste ait été altérée par de fâcheuses concessions, on s'aperçoit que tout n'est pas faux dans le kantisme et que la part de vérité qu'il renferme est peut être supérieure à celle que certains scolastiques seraient portés à lui concéder : un certain *à priori* attribué à l'intelligence n'a rien, s'il est bien compris, qui soit opposé à l'enseignement de S. Thomas. Ce dernier système, vu ainsi sous un jour spécial qui met certains de ses traits dans un relief nouveau, ne peut qu'y gagner d'être mieux connu en même temps que la confiance qu'on avait envers lui s'en trouve raffermie. L'essai du P. Maréchal nous semble le plus puissant qui ait été tenté jusqu'à présent pour combattre le criticisme kantien et l'absorber dans la métaphysique traditionnelle, c'est pourquoi son livre s'impose désormais à quiconque s'intéresse aux questions délicates de l'épistémologie.

L. Wéber. **Marie Paret,** *tertiaire dominicaine.* — **Un vol. in-12 de 115 p., 5 f. — En vente aux Bureaux de** *La Couronne de Marie,* **104, rue Bugeaud, Lyon.**

Cette courte mais fort intéressante biographie retrace la vie d'une tertiaire dominicaine remarquable non seulement par l'intensité de sa vie intérieure, mais par l'exercice du zèle et de la charité.

Née à Clermont en Auvergne, le 5 janvier 1636, Marie Paret passa toute sa vie en cette ville et y mourut le 16 juillet 1674. D'une famille de condition modeste (son père était gardien de la prison de la ville), elle reçut une solide et sévère éducation chrétienne. Dès l'âge de douze ans, elle donnait aux pauvres la meilleure part de ses repas. A 21 ans, dans l'église de St-Dominique, elle entend une parole intérieure qui l'invite « à ne plus penser qu'à Dieu et à s'attacher à sa seule présence. » Elle passe alors près de dix ans, s'exerçant à la mortification, cherchant sa voie. En 1666, elle contribue à l'institution par une de ses amies d'un refuge pour les filles perdues de la ville. Cependant son attrait pour l'Ordre de S. Dominique ne faisait que grandir. Elle fut enfin admise au Tiers Ordre où elle fit sa profession en 1671. Elle donne alors libre cours à son goût pour la mortification ; bientôt « elle ne prenait plus, en temps de Carême et d'Avent, qu'un peu de pain et d'eau quatre fois la semaine, vers l'heure de midi. » Son lit, composé d'une natte de paille et d'une pierre en guise d'oreiller, était établi dans un recoin obscur et mal aéré. Naturellement elle n'ignorait pas l'usage habituel du cilice et d'une discipline de fer. Protégée par son habit de Tertiaire, elle se dévoue cependant aux œuvres de zèle : soin des malades, nourriture des pauvres, secours aux infirmités morales et physiques avec un tel héroïsme qu'elle n'hésite pas à embrasser un jour une lépreuse, avec un tel désintéressement que les bourses s'ouvrent généreusement à toutes ses requêtes, avec une telle persévérance organisatrice dans son dévouement que son biographe n'hésite pas à nous la présenter comme « une femme d'œuvres au XVII^e siècle. » A ses trois vœux de religieuse, elle avait joint le vœu du plus parfait. A son amour de la croix, Dieu répondait en lui envoyant généreusement les maladies et les infirmités, notamment « une excroissance de chair dans le nez qui lui coupait la respiration » et sur laquelle à plusieurs reprises les chirurgiens, puis les médecins essayèrent en vain le fer, le feu et leurs « poudres escarotiques, » épuisant les ressources de leur art sans guérir le mal ni vaincre la patience de la malade. A ces infirmités physiques se joignirent des crucifiements intérieurs qu'on peut regarder comme des purifications passives, car il semble bien que Marie Paret connut ici-bas les joies de l'union mystique. Elle eut en tous cas de fréquentes visions ou paroles intérieures. Nous le savons par l'un de ses directeurs, le P. Guillouzou, qui écrivit ses souvenirs peu de temps après le décès de sa dirigée, et utilisa également des écrits de la sainte fille ; son travail a servi de base à celui de M. Wéber. C'est au P. Guillouzou que nous devons aussi le récit des derniers jours de Marie Paret, celui des obsèques vraiment triomphales que fit la ville de Clermont à celle que la voix populaire appelait « la sainte, » enfin la mention de quelques faveurs extraordinaires obtenues par l'intercession de la défunte.

Cette biographie révèlera, même à ses compatriotes qui l'avaient oubliée, la physionomie austère, mais merveilleusement livrée à l'action divine, d'une mystique authentique en qui l'amour de Dieu donnait joyeusement son fruit naturel : l'amour du prochain dans son corps et dans son âme.

Memoriale Rituum *pro aliquibus præstantioribus sacris functionibus persolvendis in minoribus ecclesiis,* **Benedicti XIII Pont. max. jussu editum, Benedicti Papæ XV auctoritate recognitum. In-8 de 76 p. ; relié pleine toile, tranche rouge. — Sac. Aloysius Moretti, in basilica S. Marci Venetiarum cœremoniarum Magister pro functionibus patriarchalibus. Cœremoniale solemnium functionum Hebdomadæ majoris pro Clero universo pontificalium privilegiis non insignito juxta Ritum Romanum, synoptica forma redactum. In-8 de 163 p. — Turin, Pietro Marietti.**

I. — On sait que le *Memoriale Rituum* de Benoît XIII est obligatoire dans celles des églises paroissiales où, faute de ministres sacrés pour assister le célébrant, les fonctions liturgiques du 2 février, du mercredi des Cendres, du dimanche des Rameaux et des trois derniers jours de la Semaine Sainte ne peuvent être célé-